

<https://ricochets.cc/Lettre-ouverte-Vivre-en-camion-dans-le-Diois.html>



Lettre ouverte À « Vivre en camion dans le Diois Â »

- Les Articles -



Publication date: mardi 11 avril 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Nous - hommes, femmes, vivant dans la vallée du Diois et résidant dans un habitat léger mobile - interpellons les citoyens et représentants du peuple quant à la situation actuelle injuste concernant les mesures prises et mises en actes à l'égard des camions aménagés et camping-cars sur le territoire de Die (et alentours). Face à l'imperméabilité récurrente des élus des municipalités précédentes et actuelles, notre intention est de faire prendre conscience d'un constat simple : l'ouverture de l'espace public et son accessibilité sont incontestablement reliés à la tolérance et l'esprit d'ouverture.

Nos actions et réflexions s'articulent, non sur un esprit de contestation stérile d'opposition mais sur un socle fécond dicté par la quête du mieux faire, de l'égalité, de la justice, de l'éthique, de l'environnement et de la solidarité.

Nous nous responsabilisons en tant que citoyens en saisissant notre pouvoir à travers des prises d'initiatives afin d'être pleinement acteurs des décisions qui nous concernent directement dans notre quotidien.

Par conséquent, cette lettre ouverte repose sur une intention d'esprit critique face aux mesures autoritaires et abusives constatées sur la commune de Die.

En effet, dans la République, la rue est publique, l'espace est public, il appartient à tous et nous rappelons que la machine politique est au service des individus et du bien commun.

Or, nous constatons à Die des faits de discrimination, d'inégalités et d'injustice concernant le stationnement d'un véhicule dont la hauteur dépasse 2,20m.

Les faits sont les suivants ; durant l'hiver 2022, l'entrée du parking gratuit du Meyrosse a été obstruée par des pierres et empêchée au stationnement par une barre de hauteur. Le parking St Eloi avoisinant a été rendu payant après mise en place de barrières. L'aspect discriminatoire est ici mis en exergue (10Euros/jour de stationnement sur le parking St Eloi correspond à un budget de 300Euros/mois).

De nombreuses personnes ont des amendes alors qu'elles stationnent dans leurs droits - 7 jours maximum au même endroit sans que le véhicule ne constitue une gêne.

Nous souhaitons donc, sur ce premier point du droit au stationnement, connaître la perspective de la municipalité et connaître à terme les projets de stationnement envisagés pour se garer à Die lorsqu'on détient un véhicule haut de plus de 2,20m.

Nous souhaitons également connaître l'aménagement à terme du parking St Eloi puisqu'à ce jour, ce parking rendu payant n'est absolument pas adapté aux besoins quotidiens : absence de sanitaires (wc présents et réhabilités au parking Meyrosse durant l'hiver 2021), absence de point d'eau, absence de poubelles, (absence de bornes d'électricité).

Nous souhaitons par ailleurs, identifier la provenance de la décision de la fermeture du Meyrosse aux camions afin de responsabiliser les auteurs de cette action.

Le stationnement est un droit encadré par des lois. Il s'avère indispensable d'aligner la réglementation locale de Die avec le droit national.

Lettre ouverte Â« Vivre en camion dans le Diois Â»

En effet, nous interpellons les élus sur l'aspect juridique des nombreux panneaux signalétiques interdisant le stationnement dans la ville de Die , ainsi que sur l'arrêté municipal du 27 octobre 2017 portant sur la réglementation du stationnement des autocaravanes et véhicules assimilés dont la mise en application repose sur Â« des raisons de sécurité, de salubrité et de tranquillité publiques Â».

Dès lors, nous souhaitons identifier en détails avec les élus les articles problématiques sur lesquels repose cet arrêté municipal de 2017 :

- ▶ L2213-2, L2213-4, L2213-5, L2213-6 du code des collectivités territoriales
- ▶ R417-1, R417-13 du code de la route
- ▶ L1311-1 du code la santé publique

Nous souhaitons, par la suite, rappeler et clarifier l'aspect légal du stationnement des véhicules catégorie M1 (comprenant les voitures, utilitaires, camions aménagés et camping-cars) en interpellant la municipalité pour justifier les articles de lois concernant les points suivants :

- ▶ la présence de la barre de hauteur aux entrée et sortie du parking Meyrosse de jour comme de nuit.
- ▶ de justifier de l'interdiction de stationner pour les camions et camping-cars aux parkings du Pestel, Louisendorf, du bd Maréchal Leclerc et le long des voies du bord de Drôme qui selon l'arrêté municipal, permet Â« d'aborder la gêne pour l'accès aux véhicules de secours, d'entretien et de nettoyage Â».

Nous souhaitons donc faire modifier l'arrêté municipal du 28 octobre 2017 en faisant reposer la demande de modification sur les articles du code de la route R.417-9, R.417-10, R.417-12, R.417-12 et R.417-13.

Abordons frontalement les aspects légaux (relatif à la loi), juridiques (relatif au droit) et judiciaires (relatif à la justice) afin de cesser les rapports de force qui écrase les possibles. Regardons ensemble derrière ces conventions polies la véritable brutalité des rapports de domination à laquelle, nous - résidant en habitat léger - sommes confrontés.

En effet, nous interpellons la municipalité suite aux nombreux témoignages d'abus d'amendes, d'abus de pouvoirs de la part des agents de la police municipale de Die lorsqu'un camion ou camping-car est stationné en toute légalité sur la commune. La discussion avec les agents municipaux est impossible, où lorsqu'il est questionné sur la raison d'une amende mise, il nous est rétorqué d'effectuer une contestation.

Nous souhaitons, par conséquent, interrompre ce processus d'abus de pouvoirs et de discrimination s'exerçant dans la force et la violence insidieuse reposant sur des tactiques d'évitement qui consistent à rejeter les décisions les uns sur les autres tout en maintenant un climat de coercition et une inégalité écrasante.

Nous nous demandons donc quelle est la perspective municipale concernant les consignes transmises et appliquées par les agents municipaux. Quelle est la cohérence entre le discours et la réalité des décisions avec laquelle l'équipe municipale agence et coordonne le paysage des relations du vivre ensemble.

La question sous-jacente que nous souhaiterions mettre en lumière est la suivante : faut-il désobéir et transgresser

Lettre ouverte Â« Vivre en camion dans le Diois Â»

des réglementations municipales illégales ou tenter une concertation d'échanges et de réflexions tous ensemble pour modifier cet environnement discriminatoire qui concerne directement l'habitat léger mobile ?

L'autorité, lorsqu'elle est saine et équilibrée, est une autorité qui repose sur l'absence de violence (tant physique que psychologique, financière...).

Il nous semble désormais indispensable de permettre à tous les citoyens d'incarner leur souveraineté en permettant d'impliquer davantage la population dans les processus de décisions de la ville de Die par le biais de mécanismes de participation directe.

Par exemple, une concertation avec les citoyens concernant l'achat de la barrière de St Eloi dont le montant est encore approximatif selon les dires (27 000Euros) aurait été intéressante et pertinente pour votre municipalité qui se veut reposer sur de la démocratie participative.

Nous refusons donc la mise à l'écart, l'exclusion et le rejet de l'espace public de nos véhicules et indirectement de notre mode de vie.

En effet, nous sommes des habitants du diois, des citoyens du territoire qui vivons ici, votons, consommons, agissons au niveau local, associatif, professionnel. Nous sommes des acteurs dans la dynamique de la ville, en tant que parents d'enfants scolarisés, en tant que travailleurs, saisonniers entre autres.

Nous déplorons que les enfants assistent aux violences émotionnelles dans des situations de confrontation, d'expulsion des lieux avec la police municipale.

Nous prenons conscience que de vivre en habitat léger mobile interpelle, notamment dans le fait d'exposer outrageusement sur place publique un mode de vie différent du schéma classique de l'habitat (mode de vie choisi ou subi selon chaque parcours de vie).

Il est important de comprendre que ce mode de vie d'habitat mobile est aussi étroitement lié à la problématique du parc locatif du logement dans le diois.

Nous souhaiterions qu'un temps d'expression de la parole des enfants soit envisagé.

Nous souhaiterions également présenter au plus grand nombre notre mode de vie pour dé-stigmatiser les trop nombreux préjugés et étiquettes accolés au fait de vivre dans un camion aménagé.

Nous souhaiterions, de plus, proposer à la mairie d'être acteurs auprès de nous pour faire en sorte que cette division de la population cesse a travers la mise en place de rencontres, de débats sur l'habitat, sur les différents mode de vie existants (les légendaires peuples nomades, les persécutions,..), les enjeux de ce besoin primaire de se loger, d'habiter un espace.

Nous sommes volontaires pour ouvrir les portes de ce mode de vie (à travers, par exemple des portraits radiophoniques, des témoignages de vie, de réaliser des micro trottoir pour comprendre les préjugés et les déconstruire).

Le marginal est écarté de la société parce qu'il dérange, il dénote, il désaxe. Or, c'est souvent a travers son regard

Lettre ouverte Â« Vivre en camion dans le Diois Â»

que jaillissent des idées nouvelles, des perspectives innovantes justement parce qu'il observe et regarde sous un autre prisme les situations.

Se loger est un besoin primaire. Nous ne voulons pas subir des décisions sans être concertés sur le sujet qui nous implique.

La question à éclairer est la suivante : quel est le projet réfléchi et envisagé pour un STECAL ?

En effet, il nous semble indispensable de nous réunir tous ensemble pour poser le sujet STECAL sur la table, au regard du fait que la ville de Die compte plus de 5000 habitants et est donc dans l'obligation d'établir et de définir une zone STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limités).

Nous souhaiterions participer activement aux choix de ce STECAL sur la commune de Die afin d'agir en démocratie participative à travers les réunions sur le sujet, et notamment aux nombreuses questions dont il sera question (s'agira t-il d'une aire d'accueil pour les gens du voyage exclusivement ? D'une zone d'accueil partagée ? D'une zone pour des résidences démontables type yourte, dôme,..? D'une zone de constructions ?). Quels sont les idées et premières pistes de réflexions concernant le prochain STECAL ?

Enfin, nous souhaitons demander à la municipalité quel est le projet d'accueil sur le territoire de Die pour tous à terme (tout autant des touristes, des saisonniers qui viennent cueillir la clairette, que des habitants, des gens du voyage, des gens de passage, des pauvres et vagabonds).

Nous interpellons tout un chacun que l'espace public est l'espace de la rencontre. L'espace de la rencontre est l'espace démocratique dans lequel nos différences se mélangent, se rencontrent, se confrontent. Il est un espace de la liberté indispensable pour que la démocratie s'incarne et puisse co-exister entre l'individu et le communautaire.

Nous tenons à prendre soin des mots que sont la liberté, l'égalité et la fraternité qui ne sont pas voués à n'être que de jolis mots perchés sur les façades institutionnelles. Faisons en sorte que les valeurs de cette devise soient incarnées et soient des mots vivants à travers des invitations à faire preuve de créativité et d'inventivité au sein de l'espace public qui est l'espace à tous.

Pour conclure, nous invitons les citoyens à demeurer dans une vigilance accrue à l'égard des actes et décisions prises par les représentants du peuple.

Lorsque les représentants de l'état prennent des décisions iniques qui génèrent des décisions injustes, le citoyen ne peut se contenter de plaintes à la lune. Il est temps d'agir à travers le pouvoir d'être un citoyen !

Ayons donc le courage de mélanger nos divergences et désaccords sur des sujets de vie pour parvenir à partager l'espace commun, à travers les outils de rigueur, d'intelligence émotionnelle et de discussions profondes.

Pour tout contact, infos, témoignages d'abus d'amendes sur le territoire, nous nous réunissons très régulièrement à Die pour nous organiser et mettre en place des actions concrètes et structurées.

Pour tout contact 06.35.29.01.88 ou sur <https://facebook.com/groups/1681494528959801/>

PS:

Lettre ouverte Â« Vivre en camion dans le Diois Â»

Documents joints :

- ▶ *l'arrêté municipal du 27 Octobre 2017 sur lequel repose les interdictions abusives de stationnements pour les camions et camping-cars sur la commune de Die*